



Compte rendu du Comité de Pilotage de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé du Pôle Sanitaire du Vexin du 23/01/2020

Sont présents :

- Monsieur LISMONDE, Directeur, Pôle Sanitaire du Vexin.
- Madame DRELY MINEL, ingénieur qualité, Pôle Sanitaire du Vexin.
- Madame JURI, Assistante Sociale, CSAPA, Pôle Sanitaire du Vexin.
- Madame RANDON, IDE de la PASS du Pôle Sanitaire du Vexin.
- Madame DELETTRE, Agent d'accueil de la PASS du Pôle Sanitaire du Vexin.
- Madame DELTOUR Hélène, Assistante Sociale de la PASS du Pôle Sanitaire du Vexin.
- Madame MAHE, Directrice de l'UTAS de Vernon.

Excusés :

- MME FREBOURG-BOISSEVAL, Assistante Sociale CARSAT Secteur VERNON
- MME LHEVEDER, Coordinatrice de la promotion et de la prévention santé
- MME SEREMES, Chargée de mission prévention
- MR ELBOUHMADI, Pharmacien
- MME TRANCHANT, Coordinatrice Régionale des PASS Normande
- Mme CAILLAT, Manager stratégique secteur précarité

- Nous faisons le constat d'une faible participation des intervenants invités, en interne et en externe.

-Bilan de l'année 2019.

-Présentation de l'équipe PASS.

-Evocation du nouveau fonctionnement médical via les consultations programmées.

- La douche a été utilisée à plusieurs reprises durant l'année. Avoir une douche répond à un véritable besoin sur le territoire. C'est un moyen de toucher le public en précarité.

-Le partenariat PASS/ CSAPA fonctionne bien. Les deux services sont complémentaires.

-La remise des médicaments par la pharmacie reste à travailler. Proposition d'une rencontre avec l'équipe de la pharmacie pour refaire le point sur le fonctionnement de la PASS et la délivrance des médicaments à ses patients.

- Afin d'améliorer l'accueil et le circuit des patients, les bureaux de tous les professionnels PASS sont maintenant réunis dans le hall des Jardins du Vexin.

-L'existence et le fonctionnement de la PASS restent insuffisamment connus auprès des personnels médicaux internes et externes. Une nouvelle présentation de la PASS aux professionnels serait à envisager.

Le service de la PASS est adossé au service des Urgences, mais en l'absence de médecin référent, les patients sont orientés vers les consultations programmées. Le délai d'attente est le même qu'une consultation chez un médecin de ville (2 à 3 semaines). Cette organisation rend difficile la communication entre les médecins de ces consultations et l'équipe de la PAS, cela ne permet pas un accompagnement optimum lors du parcours de soin des patients.

-En raison de notre situation géographique, huit personnes reçues étaient originaires de l'Oise. D'un point de vue social, l'ouverture de droits de ces personnes est plus longue à obtenir, puisque la CPAM 60 n'a pas souhaité établir de partenariat avec nous (notre file active ne leur semblait pas assez importante).